



Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Installation dont la charge brute de pollution organique
est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif (y compris en cas de réhabilitation) est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, confirmée sur ce point par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA), et par la Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2).

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2012, les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- Examen préalable du projet d'implantation **sur la base du présent dossier** renseigné,
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées (cf. p 6)

VOLET 1 Information générales

NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de **Permis de Construire** d'une construction neuve.
- ☐ d'une demande de **Permis de Construire** d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- ☐ de la création d'un dispositif d'assainissement autonome sans Permis de Construire
- ☐ de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement autonome sans Permis de Construire

COORDONNÉES DU PÉTITIONNAIRE

NOM et Prénom du propriétaire (ou raison sociale) :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

SITUATION DU PROJET

Adresse du lieu de réalisation (si différente des coordonnées du pétitionnaire) :

.....

.....

.....

Commune d'implantation :Code postal.....

Référence cadastrale (section et numéro) :

CONCEPTION DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet :

Nom :

Téléphone :
Courrier électronique :
Adresse :
.....

RÉALISATION DE L'INSTALLATION

Réalisateur de l'installation :

- ☐ Entreprise
☐ Auto-construction

Nom :
Téléphone :
Courrier électronique :
Adresse :
.....

VOLET 2 Caractéristiques de l'installation

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, sera-t-il en partie conservé ? ☐ Oui ☐ Non

Détail des éléments qui seront conservés :
.....

☐ **Cas général : MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE**

Type de Résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre préciser :

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?
En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales * après travaux.

** Au sens de l'article R.111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « **pièces principales** » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « **pièces de services** » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

☐ **Cas particulier : AUTRES IMMEUBLES (locaux commerciaux / hôtels / ensembles immobiliers regroupés / campings / sanitaires isolés / etc.)**

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par le système d'assainissement ?

.....
Nombre d' « Equivalent-Habitants » (EH) retenus ?

MODE D'ALIMENTATION EN EAU

☐ Adduction publique
☐ Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits / source / etc.) :

Présence d'un puits ou forage à proximité du dispositif : ☐ Oui ☐ Non
Est-il utilisé à des fins d'usage domestique (consommation humaine, arrosage, etc.) ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) ? : ☐ Oui ☐ Non
Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement : ☐ > 35 m ☐ < 35 m

Note : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un forage déclaré n'est possible **qu'après accord du Maire de la Commune** lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Existante ☐ Oui ☐ Non
Infiltration sur la parcelle* ☐ Oui ☐ Non
* Si non : exutoire du réseau d'eaux pluviales :

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Surface totale : m²
Surface disponible pour ANC : m²
Pente existante : ☐ < 5 % ☐ de 5 à 10 % ☐ > 10 %

Etude de sol réalisée (si oui, s'y référer) : ☐ Oui ☐ Non

Nature du sol : ☐ Perméable ☐ Imperméable

Valeur moyenne de perméabilité (si déterminée) : mm/h

Profondeur de détermination vis-à-vis de la surface :

Présence de nappe d'eau (traces d'hydromorphie) ☐ Oui ☐ Non

Si oui, à quelle profondeur ? m

Le projet a-t-il fait l'objet d'une visite sur site de la part du SPANC dans le cadre d'un diagnostic de l'existant ?

☐ Oui ☐ Non

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF PROJETÉ

IMPORTANT : La présente demande sera impérativement accompagnée d'un Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement / traitement / évacuation éventuelle) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

1. PRETRAITEMENT et/ou TRAITEMENT PRIMAIRE (si prévu(s))

☐ Bac à graisse volume : litres.
(fortement conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieur à 10 m)

☐ Fosse toutes eaux volume: m³
NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

☐ Préfiltre volume : litres.
(Est-il intégré à la fosse ? ☐ oui ☐ non)

☐ Autre dispositif (préciser) :
.....

2. TRAITEMENT SECONDAIRE

☞ Epandage en sol naturel (sol en place) :

☐ **Tranchées d'épandage**
Longueur = m soit m x m.
Largeur = m Profondeur = m

☐ **Lit d'épandage**
Surface = m² soit m x m. Profondeur = m

☞ Epanchage en sol reconstitué :

- ☐ **Lit filtrant à flux vertical non drainé**
Longueur = Largeur :
Surface = m² Profondeur = m
- ☐ **Tertre d'infiltration :**
Hauteur = m
Longueur à la base = m Largeur à la base = m
Longueur au sommet = m Largeur au sommet = m
- ☐ **Lit filtrant drainé à flux horizontal**
Longueur = Largeur :
Surface = m² Profondeur = m
- ☐ **Lit filtrant drainé à flux vertical**
Longueur = Largeur :
Surface = m² Profondeur = m
- ☐ **Lit à massif de Zéolite**
Descriptif et fournisseur :
.....

☞ Filière agréée :

- ☐ Culture fixée immergée
- ☐ Culture fixée sur massif filtrant (zéolithe, coco, laine de roche,...)
- ☐ Culture fixée sur support grossier (disque biologique)
- ☐ Culture libre (boues activées/SBR)
- ☐ Culture par macrophytes (planté de roseaux)
- ☐ Autres :

Dans tous les cas :

Nom commercial :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en EH)

Descriptif et fournisseur :
.....

3. DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

- ☐ Chasse Automatique (Chasse à auget / Auget basculant)
Volume de la bâchée :
- ☐ Pompe ou système de relevage :
Volume du poste : Nombre de pompes dans le poste :
Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées

4. MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITÉES :

- ☐ **Tranchée(s) d'infiltration**
Nombre : Longueur = ml soit m x
- ☐ **Tranchée(s) d'irrigation**
Nombre : Longueur = ml soit m x
- ☐ **Réseau d'eaux pluviales***
Exutoire du réseau d'eaux pluviales :
- ☐ **Fossé***
Exutoire du fossé :
- ☐ **Ruisseau*** (son nom :
- ☐ **Puits d'infiltration***
Dimensionnement : Profondeur :

**Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées sur justification.*

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE

1. Copie de l'**Etude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** ;
Dans tous les cas, les pièces indiquées ci-dessous en *italique* sont à fournir :
2. *Plan de situation au 1/25 000.*
3. *Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel la filière d'assainissement doit obligatoirement figurer à l'échelle.*
4. *Fiche schématique présentant la filière choisie.*
5. Le cas échéant, accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
6. Le cas échéant, copie de l'acte ou du courrier d'accord en cas de servitude de droit privé
7. Le cas échéant, copie du courrier sollicitant l'accord du maire pour implanter une installation à moins de 35 m d'un puits ou d'un forage.

ENGAGEMENTS DU PÉTITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC
- A s'acquitter des redevances « Vérification Préalable au Projet » et « Vérification d'Exécution » (voir règlement de service) pour les montants.
- A informer le SPANC de toute modification de son projet
- A informer le SPANC au moins 7 jours avant le début des travaux d'assainissement,
- A respecter les règles techniques de réalisation du système proposé,
- **A ne pas remblayer les tranchées avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux**
- A ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment).

Fait à :, le Signature

Par délibérations du conseil communautaire (10/06/2021 et 12/11/2024), cette prestation fera l'objet d'une redevance perçue par le Trésor Public, dont le montant est fixé par l'article 12 du règlement de service SPANC.

En application de la Loi Informatique et Libertés, veuillez noter que toute personne peut s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données la concernant figurent dans un fichier. Ce droit d'opposition peut être exclu pour certains traitements du secteur public. Par ailleurs, toute personne a aussi le droit de s'opposer, sans frais, et sans avoir à se justifier, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale. Enfin, toute personne figurant dans un traitement a un droit d'accès aux renseignements le concernant.

(Arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DB05 – section 5)

Le pétitionnaire remettra pour l'instruction de son dossier

- un plan masse devant faire figurer le lieu d'implantation du toilette, le lieu d'implantation de l'aire de compostage, ainsi que les caractéristiques principales du terrain (présence de cours d'eau, de mare, les limites de propriété, ...)
- le mode de traitement des eaux grises
- le modèle de toilette retenu.

Les toilettes

- ☐ Toilettes sèches à compost (dites unitaires)
- ☐ Toilettes sèches à séparation des urines

Volume de réceptacle des matières :

Périodicité des vidanges :

Type de litière :

- ☐ sciure de bois
- ☐ copeaux de bois
- ☐ tonte de pelouse
- ☐ paille
- ☐ carton broyé
- ☐ autre (préciser) :

Le compost

L'aire de compostage :

Nombre de bacs : Type : (bois, plastique, ...) :

Localisation :

Dimensionnement :

Temps du cycle de compostage : ans

Destination finale du compost :

- ☐ potager, apport pour production alimentaire
- ☐ espace paysagers
- ☐ vergers
- ☐ autre (préciser)